

La Ville d'Asbestos devient officiellement la Ville de Val-des-Sources. Voici donc un guide pratique à l'usage des citoyens pour les aiguiller dans leur changement d'adresse.

## CERTIFICAT DE NAISSANCE /BAPTISTÈRE/PASSEPORT

Vous n'avez pas à changer le lieu de naissance de ces documents. Votre ville de naissance demeure Asbestos.

## COMMANDE EN LIGNE

Il est à noter que pour les systèmes de commande en ligne seulement, le nom « Asbestos » sera à privilégier **jusqu'au 19 avril 2021** puisqu'une opération nécessaire de Postes Canada pour la reconnaissance du nom ne pourra être effectuée avant cette date.

## ENTENTE AVEC POSTES CANADA

À la suite d'une entente avec Postes Canada, le courrier sera réexpédié gratuitement à la nouvelle adresse pendant une période de douze mois. D'ici là, les citoyens doivent communiquer leur nouvelle adresse à tous leurs correspondants. Prendre note que les entreprises, organisations ou institutions suivantes feront les changements de façon automatique: Bell, Hydro-Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Telus et Vidéotron. Il est à noter qu'un délai de transition de 3 mois est nécessaire pour ces grands usagers postaux pour qu'ils soient en mesure d'apporter les changements dans leurs bases de données respectives. La SAAQ expédiera une lettre de confirmation d'adresse et un autocollant de la nouvelle adresse aux résidents concernés.

## INSTANCES GOUVERNEMENTALES

Voici deux liens qui vous permettront de mettre à jour votre adresse auprès de plusieurs instances gouvernementales.

### Service québécois de changement d'adresse

<https://www.adresse.gouv.qc.ca/inscrire/FormulaireChangementAdresse.aspx?Etape=0>

### Gouvernement du Canada

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/changement-adresse.html>